

# RÈGLEMENTS

Ces règlements visent à faciliter la compréhension du processus de sélection des candidats en vue de leur participation à la troisième édition du spectacle concept SURFACE. Le comité de sélection procédera à l'analyse de toutes les candidatures et fondera ses choix sur la qualité des propositions, mais surtout sur leur pertinence en lien avec la direction artistique du spectacle.

Les artistes ou groupes d'artistes qui seront retenus se produiront sur scène. Le temps de scène alloué à chaque candidat sera au choix de la direction artistique. De plus, plusieurs candidats pourront être réunis dans une même prestation où la collaboration et la créativité de chacun seront encouragées. Enfin, dans certains cas, le processus de sélection pourra favoriser la candidature d'un ou d'une partie des membres d'un même groupe seulement. Si tel est cas, le groupe pourra accepter ou refuser la demande du comité de sélection.

## ***CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ***

1. Au moins une (1) personne par candidature doit être domiciliée dans les régions de Chaudière-Appalaches ou de la Capitale-Nationale.
2. L'artiste ou le groupe doit être considéré comme émergent, soit peu ou non reconnu publiquement et proposer une ou plusieurs vidéos démontrant son œuvre.
3. Les participants doivent être disponibles pour les dates et les raisons suivantes :
  - Dans la semaine du 25 février : rencontre d'information sur le concept du spectacle, les numéros choisis et la signature des contrats.
  - Se rendre disponible à quelques reprises pour répéter son ou ses numéros avec d'autres artistes s'il y a lieu.
  - Selon les disponibilités du participant : participation à la promotion du spectacle dans des séances de mises en valeur des artistes.
  - Être disponible du 15 au 17 juillet 2019 pour des répétitions sur la scène entre 13h et 23h, selon l'horaire préétabli par la direction artistique.
  - Répétition générale obligatoire le 17 juillet 2019 de 18h à 23h pour tous.
  - Être présent les 18, 19 et 20 juillet 2019 dès 16h pour les ajustements et la préparation aux spectacles, selon un horaire préétabli par la direction artistique.
4. Chaque participant doit être en mesure de se déplacer par lui-même et à ses frais à la rencontre d'information, aux répétitions et sur le site de l'événement (Quai Paquet à Lévis).
5. Les participants doivent lire et accepter les règlements.

## ***COMMENT PARTICIPER ?***

- Vous devez lire les descriptifs de chacune des catégories et déterminer laquelle s'applique le plus à votre talent :
  - **Musique – Chanson**
  - **Cirque**
  - **Danse**
  - **Théâtre – Animation - Humour**
  - **Talent original**
  - **Art multimédia (principalement conception vidéo)**
  - **Performances en art visuel**

- Vous devez ensuite remplir le formulaire d'inscription et y joindre **une vidéo** présentant votre matériel ou votre numéro. Vous devez joindre ce qui sera le plus représentatif de votre talent et ce que vous pouvez apporter de plus au spectacle.
- Vous devez transmettre votre candidature **avant le 20 janvier 2019 à 23h59**.

## ***SPÉCIFICATIONS DU MATÉRIEL À TRANSMETTRE***

**Pour les catégories Musique-Chanson, Cirque, Danse, Théâtre-Animation-Humour, Talent original et Performances en art visuel, vous devez soumettre une vidéo qui doit :**

- Présenter une performance qui démontre bien l'étendue de votre talent ;
- Être transmise d'une de ces deux façons:
  - La vidéo peut être transmise via un lien YOUTUBE ou VIMEO (veuillez noter que vous pouvez mettre le visionnement de votre vidéo privé et nous transmettre un mot de passe pour y avoir accès).
  - La vidéo peut également être transmise via Dropbox ou WeTransfer (en format .mov, .mp4, .wmv ou .avi) à l'adresse suivante : [info@spectaclesurface.com](mailto:info@spectaclesurface.com)
- Être exempte de tout élément de violence, de pornographie, d'obscénité ou d'indécence et ne pas être de nature haineuse, diffamatoire ou autrement illégale.

Chaque vidéo soumise sera visionnée par le producteur de l'événement pour s'assurer de la conformité et du respect des règlements.

**Pour la catégorie Art multimédia, vous devez soumettre du matériel qui doit :**

- Présenter un projet que vous avez réalisé dans un cadre personnel, professionnel ou scolaire. (SVP mentionnez si le projet a été créé de façon individuelle ou en équipe).
  - Vous pouvez transmettre le matériel via Dropbox ou via WeTransfer (en format .mov, .mp4, .wmv ou .avi) à l'adresse suivante: [info@spectaclesurface.com](mailto:info@spectaclesurface.com)
  - Vous pouvez aussi nous transmettre un lien YOUTUBE ou VIMEO (veuillez noter que vous pouvez mettre le visionnement de votre vidéo privé et nous transmettre un mot de passe pour y avoir accès).

## ***CHOIX DES CANDIDATURES***

- Chaque matériel conforme sera analysé par les membres du comité organisateur qui feront alors une première sélection. La sélection finale sera ensuite effectuée par le directeur artistique du spectacle.
- Il se peut que certains candidats soient appelés pour des rencontres individuelles avant le choix final.
- Le choix des artistes est basé sur le talent, mais également sur la compatibilité avec le concept et la mise en scène du spectacle 2019.

## ***CACHET***

- **Tous les artistes sont rémunérés**, le montant du cachet est évalué en fonction des critères suivants :
  - Type d'art ;
  - Nombre d'artistes dans le groupe (s'il y a lieu) ;
  - Nombre d'années d'expérience dans le milieu des arts du participant ou du groupe.

## ***CONDITIONS GÉNÉRALES***

- Par votre participation au spectacle, vous autorisez le producteur à utiliser votre image à des fins de promotion pour l'événement. Vous autorisez également l'événement à prendre des images du spectacle et à les utiliser pour les différents outils de communication pour les événements futurs.
- En participant au spectacle Surface, vous vous engagez à faire la promotion de celui-ci à travers votre réseau et à participer aux activités de promotion selon vos disponibilités.
- Toutes les vidéos et photos reçues seront au préalable filtrées et tout matériel jugé inadmissible ne sera pas soumis au comité organisateur. Le participant sera informé de son inadmissibilité par courriel.
- Aucun matériel soumis après la date et l'heure limite d'inscription ne sera accepté. L'heure à laquelle l'inscription sera reçue confirmera le tout.
- Les règlements sont sujets à des changements sans préavis.